



TERMES DE REFERENCE

CONCEPTEUR-TRICE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

CONTEXTE

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. Il s'agit d'une initiative du Groupe de pays ACP financée par le 11e Fonds européen de développement de l'Union européenne, mise en œuvre conjointement par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10e Fonds européen de développement, la seconde phase du BIOPAMA offre des outils pour la gestion des données et de l'information, des services pour l'amélioration des connaissances et des capacités en faveur de la planification et de la prise de décision des aires protégées, et des opportunités de financement pour des actions spécifiques locales. www.biopama.org/fr

Les parties prenantes au programme ont identifié deux orientations pour promouvoir une gestion plus efficace et durable des AP. La première est la mise en place des Observatoires pour faciliter l'apport d'informations et de données pertinentes afin de soutenir les politiques et orienter les prises de décisions sur les AP. La seconde est le développement des capacités des gestionnaires et des décisionnaires des AP afin de construire une capacité régionale à utiliser efficacement les données et les informations sur les AP.

C'est ainsi que dans la 1ère phase de BIOPAMA, la mobilisation et la formation de coaches a permis d'assurer qu'un nombre significatif d'AP et d'institutions de gestion d'AP ou réseaux d'AP puissent bénéficier d'un même standard de qualité de récolte et d'organisation d'informations et de capacités techniques pour utiliser le système d'aide à la décision en appui de leur gestion et de leur gouvernance. Pour effectuer leur mission, les coaches (et le public de la conservation en général) ont bénéficié d'une formation sur une mallette pédagogique dénommée [COMIT \(Coach Observatory Mission Information Toolkit\)](#).

Dans sa 2ème phase, BIOPAMA continue sur la même lancée et fait appel à des coaches seniors qui ont été formés lors de la première phase du programme et qui ont développé une expertise dans la manipulation de l'outil [IMET](#)¹, pour recevoir une formation supplémentaire du 8 au 12 Avril 2019 en Côte d'Ivoire, notamment sur IMET version 2 et l'analyse des données. Ces capacités permettront ensuite à ce pool d'experts de prendre le relai sur le terrain, auprès des administrations nationales et

¹ L'outil IMET a été conçu et développé afin de soutenir directement les gestionnaires, sur le terrain et au niveau central (agences nationales de gestion des aires protégées), pour améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées et, plus généralement, la conservation de la biodiversité.

au niveau régional. Cette formation initiale sera suivie par une autre de plus grande envergure du 6 au 17 Mai 2019 à l'ERAIFT en RDC et qui va inclure en plus des gestionnaires d'AP, des nouveaux coaches, consultants indépendants et universitaires. Par la suite l'ERAIFT accueillera la semaine suivante, soit du 20 au 24 Mai 2019, une formation continue sur l'outil IMET. Suite à cette grande étape de formation les campagnes IMET seront mise en oeuvre en Afrique Centrale Occidentale, en fonction des priorités établies par les décideurs nationaux et régionaux.

Dans ce contexte, et dans le souci de capitaliser sur toutes ces initiatives, l'UICN recrute un/e consultant/e afin d'effectuer la mise à jour des outils de développement des capacités du programme BIOPAMA en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, c'est-à-dire :

- Mise à jour du manuel et de la méthode COMIT pour prendre en compte le développement de l'IMET2;
- Appuyer la mise à jour de la méthodologie de coaching et d'initiation des utilisateurs de l'IMET. Cette initiation est une session du COMIT de 1 à 3 jours, délivrée en présentiel par les "Coaches COMIT" qui implique la formation des utilisateurs IMET, leur accompagnement dans l'amélioration de leurs pratiques et le renforcement de leurs compétences en gestion des aires protégées;
- Appuyer la conception d'une formation de 5 jours destinée aux coaches senior à l'analyse des données IMET, la supervision des campagnes de collectes, la formation des "Coaches COMIT", la facilitation du processus de restitution des campagnes IMET;
- Appuyer la mise à jour de la formation "Coaches COMIT", afin d'effectuer le recyclage des Coaches régionaux et la formation de nouveaux lors d'une formation de 10 jours pour les cadres des aires protégées à la collecte des données IMET et à l'accompagnement/ coaching des utilisateurs de l'outil IMET;

MISSION ET RESPONSABILITES du/de la FORMATEUR/TRICE SPECIALISE/E

Le/La concepteur- trice de la formation aura pour mission de :

- Mettre en œuvre la stratégie de développement des capacités des gestionnaires d'AP, notamment en prenant le lead dans les activités de mise à jour du COMIT et élaboration du nouveau document en tant que tel (les ajouts concernent IMET 2 et la dimension analyse) ;
- Appuyer les experts environnementaux pour la mise à jour du manuel COMIT;
- Appuyer les experts environnementaux pour la conception du matériel et de la méthode des formations;
- Contribuer aux trois (3) formations précitées afin que les bénéficiaires puissent accomplir leur mission de formation-accompagnement des gestionnaires des AP et de manière à en faire ressortir des modules pouvant être répliqués ;
- Participer à la préparation des plans détaillés de formation avec les autres formateurs du programme BIOPAMA ;
- Contribuer à l'évaluation des formations précitées et élaborer les rapports de formation ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des campagnes IMET2 de manière à développer et mettre en œuvre un schéma d'intégration des outils de renforcement des capacités dans des structures pérennes.

LIVRABLES

Les produits attendus sont au nombre de quatre (4) :

- Manuel COMIT mis à jour pour prendre en compte le développement de l'IMET2 et l'ajout de la dimension "analyse" (à préparer pour Mi-Aout);
- Méthodologie de coaching et d'initiation des utilisateurs de l'IMET;
- Un module de formation des coaches senior et un module de formation des "Coaches COMIT". Il est à noter que le module de formation des coaches senior est le prolongement de celui des coaches COMIT et qu'il existe déjà du contenu technique dans les deux cas.
- Le rapport des formations.

DUREE

45 jours étalés sur 6 mois, soit de Mi-Mars à Mi-Septembre.

QUALITES REQUISES

- Avoir une expérience significative d'au moins sept ans dans la formation professionnelle, la formation basée sur les compétences ou autres domaines connexes ;
- Avoir une expérience de formateurs d'un groupe international ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de modules de formation;
- Etre disponible pour prendre part aux formations précitées en Avril et en Mai ainsi qu'à certaines campagnes IMET;
- Etre intervenu dans la première phase de BIOPAMA ou pouvoir démontrer d'une expérience avec le cadre d'efficacité de gestion des aires protégées est un atout majeur.

METHODES DE TRAVAIL

Le/La consultant/e travaillera avec l'équipe de l'UICN-PACO sous la coordination du responsable du programme BIOPAMA pour l'Afrique Centrale et Occidentale et en collaboration avec le Programme Thématique Régional/ Aire Protégée de l'UICN PACO. Il/Elle travaillera aussi en étroite collaboration avec les consultants et staff du CCR chargés du développement de IMET ainsi qu'avec des administratives chargées des AP.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre une offre technique simplifiée (étant donné les courts délais) incluant un calendrier de travail et une offre financière **au plus tard le Dimanche 10 Mars 2019** à Tanya Mercer on tanya.merceron@iucn.org avec copie à Armel Badolo ArmelYacine.Badolo@iucn.org

Seules les candidatures complètes seront considérées.